

52

État Sommaire de la Situation depuis le
commencement de la gestion de M. Chevand
jusqu'à la fin de l'année 1819.

Sommes Dees aux Pensionnaires

- 1.^o par le 7. Janvier mois de 1816, il a été
passé en Compte le prélevement total 2925.00
 - 2.^o par l'année 1817. on a aussi passé en C.^{te}
non le prélevement total de la retenue,
mais seulement ce qui en avait été payé
aux pensionnaires 5247.00. Au Ministère
ce article fut rectifié et à cette somme, on
substitua le montant du prélevement de l'année 6275.00
au moyen de quoi, comme l'observe la lettre
du Ministère du 30. Mars 1819. le Directeur
est responsable envers les dévrs, de 1028.
différence de ce prélevement aux payemens
qui leur ont été faits.
 - 3.^o par l'année 1818. se conformant à l'in-
tention de la susdite lettre renouvelée dans
une lettre subséquente du 3. Juillet, on a
porté en Compte la totalité du prélevem.^t 6475.00
 - 4.^o par l'année 1819, on a porté de même
la totalité du prélevement 5950.00
-
- Il étoit dû aux dévrs de retenues, par
résultat de la gestion de M. Lethes 5469.15.

27,094.15

Payemens faits aux Pensionnaires

- Deu Compte du 7. mois de 1816, on porta le prélevem.^t
de ce 7. mois sans y déduire la somme payée
au moyen de quoi la retenue de ce 7. mois fut
entière acquittée. 2925.00
- par l'année 1817. le Directeur ayant
sur 6275.00 payé aux pensionnaires 5247.00
il étoit responsable de 1028.00
- par l'année 1818, il a, surmonté le C.^{te}
particulier qui a fourni, acquitté 6433.00
- pendant l'année 1819, il a id.^{em} acquitté 12074.00
-
- Reste dû aux Pensionnaires dans le Divrs. en comptable 415.15
- Sur les 1028.00 de l'année en cours 1028.00
-
- 1343.15